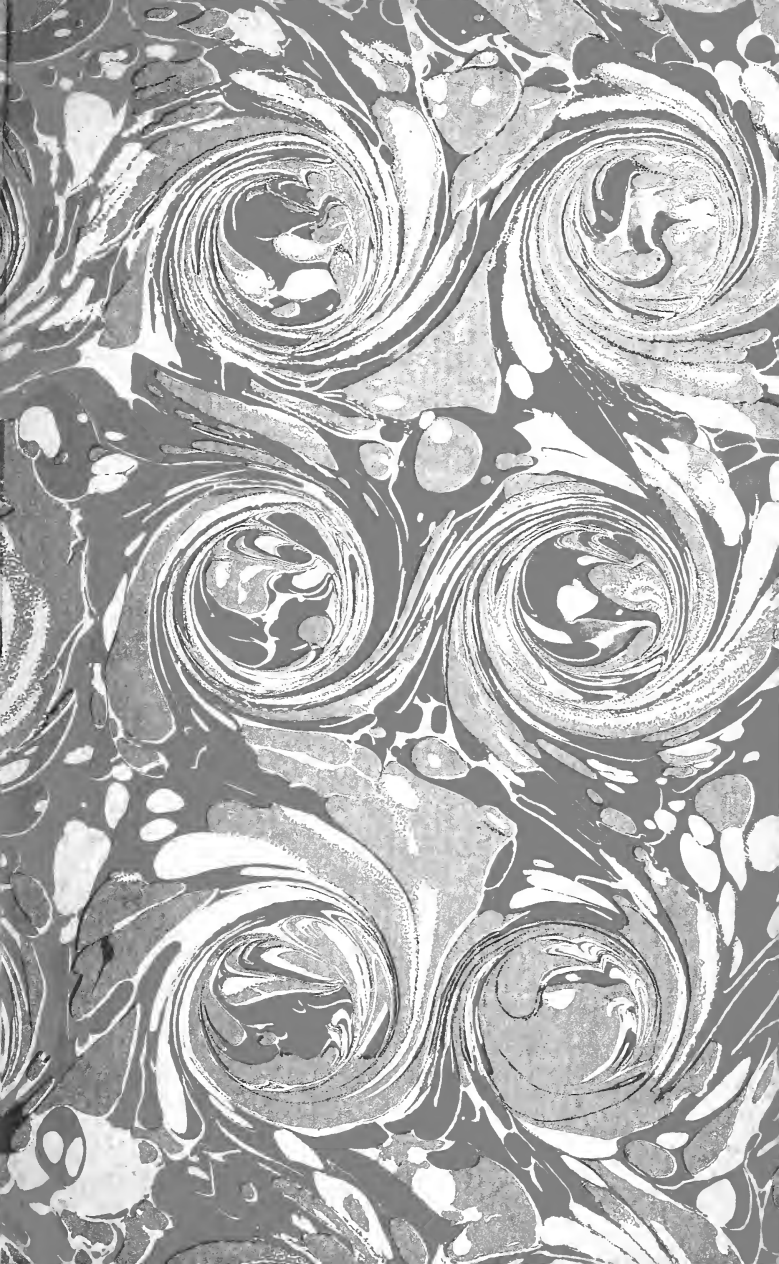

6354

usa été par Hauser.

27317

MISSIVE ENVOYEE A VN SEIGNEVR CATHOLICQVE, cõtenant le Discours de l'entrepriſe du Roy de Nauarre ſur la ville de Paris, le vingtieſme de Ianuier, mil cinq cens quatre vingts & vnze, & d'autres choſes aduenues en meſme temps.

Auec l'extraict du Serment des Roys de France.

A PARIS.

Par Federic Morel Imprimeur ordinaire du Roy.

M. D. XCI.

Acc. 85-199 (17)

Peccator videbit & irascetur, dentibus suis fremet, & tabescet: desiderium peccatorum peribit. Psal. cxi.

Le malin qui verra ou lira ce discours,
Sera tout en emoy, & de courroux & ire
En grincera les dents, estãt cõtrainct de dire,
Qu'vn dessein de pervers ne peut auoir de cours.

MISSIVE ENVOYEE A VN GENTILHOMME CATHOLIQUE, *cõtenant le Discours de l'entrepriſe du Roy de Nauarre, ſur la Ville de Paris, le vingtieſme de Ianuier, 1591. & d'aultres choſes aduenues en meſme temps.*

MONSIEVR, lors que voſtre aduertiſſemẽt fut receu, monſieur de Belin, Gouuerneur de ceſte ville, & meſſieurs les Preuoſt des Marchans & Eſcheuins d'icelle, auoient eſté aduertis de pluſieurs endroicts qu'il y auoit quelque grande entrepriſe: ce que le Roy de Nauarre ſefforcoit déguiſer par diuers moyens, feignant vouloir attaquer Meaux ou Põtoiſe, & publiãt par tout qu'il n'aſſiegeroit ſinõ pour y dreſſer au meſme inſtant

deux ou trois furieuſes batteries: mais voſtre lettre eſtant venue à bon port l'on y adiouſta beaucoup de foy. Et au meſme inſtant, qui fut le Ieudy, mondit ſieur de Belin, Preuoſt des Marchans & Eſcheuins, ſe reſolurent pouruoir à tout ce qui eſtoit neceſſaire pour euiter vne ſurpriſe, meſmement aux portes: d'autant que l'ennemy n'auoit peu tellement déguiſer ſon deſſein, que lon n'euſt bien cogneu qu'il tẽdoit à ſe ſayſir de quelqu'vne par intelligence du dedans, ou par ſurpriſe & ſtratageme. Ce Ieudy dixſeptiéme au ſoir, l'on eut aduis certain que le Duc de Neuers ayant leué le ſiege de deuãt la ville de Prouins qu'il auoit publiee luy eſtre rendue, faignoit le malcontant, & cõme catholique diſoit ne vouloir plus faire ſeruice à vn Roy de cõtraire Religion, qui au lieu de ſix moys demandez à la Nobleſſe pour ſ'inſtruire, en auoit faict paſſer dixſept: & meſcongnoiſſant les moyens que Dieu luy auoit donnez de ſ'eſtablir, ſi apres la victoire d'Iury & conqueſte d'aulcunes villes, il euſt abandonné ſon erreur, auoit perſiſté en icelle, adioutant foy à ſes miniſtres qui le confirment en leur faulſe doctrine: & à fin qu'on ne prinſt vmbre de ce qu'il faiſoit acheminer ſes

trouppes à Laigny, il disoit qu'il vouloit les remettre és mains du Roy de Nauarre, & en apres se retirer à Collõmiers, & de là en Niuernois. Pareillement l'on eut aduis que ce mesme iour les trouppes du Duc d'Espernon passoiẽt la riuiere d'Oyse à Beaumont, & tiroient vers S. Denys: au mesme tẽps lon sceust que le sieur de Giury auoit passé a Laigny, & que de toutes parts les trouppes fondoient en la France au delà de Sainct Denys, le chef estãt à Senlis. Cela fut cause que le vendredy au soir monsieur le Gouuerneur ordõna ce qui estoit necessaire pour la defense de la ville, & meist quelques soldars dehors pour descouurir si l'ẽnemy approchoit, à fin de donner le signal. D'autre part messieurs les Preuost des marchans & Escheuins aduertirent les Colonnels & Capitaines pour faire des corps de guardes la nuict, chacun en leurs quartiers: & outre prierẽt en particulier plusieurs notables Bourgeois veiller en leurs maisõs, & eux tenir prests auec le meilleur nombre de leurs amis qu'ils pourroient. Et pour autãt que l'ẽnemy n'estãt sinon à quatre ou cinq lieux au plus, pouuoit se rendre à la diane ez enuirõs de la ville, il fut resolu faire sonner le toqsain à quatre heures du matin,

ores que l'ennemy ne paruſt point, pour doubte que lon auoit que ſi lon attendoit à donner l'alarme en la neceſsité, les Bourgeois fatiguez, & la pluſpart releuans de maladie, fuſſent tardifs à ſ'armer. or il aduint que dez les vnze heures du ſoir les Bourgeois eurẽt l'alarme par ceux meſmes qui eſtoient ſortis de la ville: auſſi à la meſme heure vn Gentilhomme de ce party enuoya vn des ſiens qui declara auoir veu l'ẽnemy cheminer au deça de Laigny. Cela fut cauſe que la meilleure partie de la ville ſarma fort promptement, & furent faicts ſeize gros aux ſeize quartiers de la ville, outre les corps de guarde. Ie vous puis dire & aſſeurer que iamais il ne fut veu vne telle alegreſſe & diſpoſition: la faim, le froid, & toutes autres incommoditez eſtoient oubliees, & n'y auoit celuy qui ne deſiraſt voir l'ennemy, pour l'eſperãce que lon auoit q̃ ſ'il euſt attẽté quelque choſe, il eut eſté bien repouſſé. D'autrepart monſieur de Belin alloit viſiter les murailles, rẽparts & places, & les Preuoſt des marchans & Eſcheuins, chacun ſelon leur departement, faiſoient le ſẽblable: outre ce il y auoit pluſieurs Gentilshõmes ordonnez par les quartiers: notãment monſieur de Saulſoy, frere de mõ-

sieur le Cardinal de Pelleué, monsieur de Grammont, les sieurs de Tremblecourt, de Serillac, de la Cheuallerie, de Gauuille, de Iaulges, de Marins, de Forcez, & autres, auec les Cappitaines des regimens de messieurs le Marquis de Maignelers, & de Tremblecourt, & du Comte Collate: & n'y auoit aucun qui ne s'employast à vne si iuste defense.

Le lendemain matin estant rapporté par les paisans qu'ils n'auoiẽt veu aucun ez enuirõs de la ville, lon pensa que ceste alarme fust faulse, & donnee pour recongnoistre quelle seroit la volõté des Bourgeois en vn besoing.

Ce fust vn subiect propre aux politiques & autres qui scauoient le dessein de l'ennemy, à fin de diuertir le peuple de s'armer & leuer si legeremẽt, sans cause, à l'appetit de quelques personnes qui se soucioiẽt peu de sa santé. Ces propos furent semez au Palais & ailleurs, par les fauteurs & adherans de l'ennemy: à quoy fut aussi tost remedié, pource que le soir fut donné mandement à quelques Capitaines aduertir leurs Bourgeois que si ils defailloiẽt eux rendre aux corps de guarde, au premier signal de l'alarme, l'on mettroit leurs por-

tes bas, & lon ſe ſaiſiroit de leus perſonnes: & pour le doubte que lon auoit de la porte S. Honnoré, lon y feiſt porter des terres & fumiers.

La nuict venue il fut donné pareil ordre & reglement que la nuict precedente, pour ce que lon eſtoit treſbien aduerty que l'ennemy s'acheminoit, & auoit vne grãde entrepriſe: dequoy les politiques de la ville, fẽmes & amys des abſens, eſtoiẽt auſſi aduertis, à ce qu'ils n'euſſent à ſortir de leurs maiſons, ſinon pour ſe rendre en quelques lieux de frãchiſe, qui leur auoiẽt eſté remarquez par l'ennemy. & pareillemẽt fut dõné ordre aux gardes pour le lẽdemain Dimãche, à ce q̃ pendant la proceſsion generalle ordõnee pour rendre graces à Dieu de l'elẽctiõ de noſtre S. pere le Pape Gregoire quatorzieſme, il ne fuſt faict quelque ſurpriſe.

Enuiron la minuict lon eut aduis certain que l'ennemy eſtoit fort pres, en pluſieurs gros.

A l'heure meſme lon donna l'alarme par la ville, & au ſon du toqſain le peuple fut armé fort prõptement, ſinon aucuns refroidis à la defenſe de la cauſe, qui ne vouloiẽt ſortir: vray eſt que le commandement qui fut donné d'abbatre les portes de ceux qui faiſoi en

faisoient le Renard, fut cause que d'autres se monstrerent plus esueillez que possible ils n'eussent esté : Mais Dieu voulant continuer ses miracles sur ceste ville, en feit recognoistre beaucoup qui iugerent le peril estre commun à tous, & se monstrerent affectionnez à la defense.

Comme l'ordre eut esté estably par tout, l'on descouurit que l'ennemy entroit aux faulxbourgs de sainct Honoré, & enuiron sur les trois heures se presenterẽt quelques Capitaines des ennemis habillez en paysans, conduisants des cheuaux chargez de farines, lesquels demanderent que l'on eust à les faire entrer.

Ils ne paroissoient sinon dix ou douze, & l'vn d'eux fut interrogé par le sieur de Tremblecourt qui estoit à la porte sainct Honoré, & enquis s'il auoit veu les ennemis, dict qu'il auoit veu douze ou quinze cheuaux des ennemis, qui battoient l'estrade pour descouurir ceux qui apportoient les viures : mais qu'ils s'estoient cachez & craignoient qu'ils ne les vinssent coustelasser & voller au fauxbourg.

A vray dire ces paysans desguisez iouerent si bien leur rolle, que l'on demoura en doubte de leur qualité : & leur fut dict que

la porte auoit eſté terraſſee le ſoir precedẽt & qu'ils allaſſent paſſer au long de la riuiere où on les receuroit par vn baſteau ou bien qu'ils allaſſent à la porte de S. Denys.

Ce n'eſtoit ce qu'ils cherchoient. Et ayãt entendu ceſte mauuaiſe nouuelle, ils ſe reiettent dans le faulxbourg à la faueur de la nuict fort obſcure, & rapportent ce qu'ils auoient entendu.

Il y auoit lors aux Cappucins, enuiron ſoixante Capitaines en habit de payſans, armez deſſouz auec le piſtollet, & conduiſoient des cheuaux & charrettes.

Le deſſeing des ennemis eſtoit de trouuer perſonne à la garde de ceſte porte qui par intelligence ou facilité leur en feiſt ouuerture, & au meſme inſtant donner en bas le long de la riuiere, laquelle pour eſtre fort baſſe ne donnoit iuſques à la muraille, & eſtoit facile y paſſer dix ou douze de front ſans mouiller le genouil, comme auſsi de donner l'eſcalade en diuers lieux.

Pour ceſt effect l'ennemy faiſoit cõduire grande quantité d'eſchelles auec de petits ponceaux & des Mantelets, Clayes, Maillets & autres inſtrumẽs & engins pour briſer les portes & ſerrures, & s'y faiſoit trainer deux pieces de canon pour rompre les

barricades que l'on euſt peu faire dedans la ville.

Pour l'execution il y auoit ſoixante Capitaines ou autres perſonnes determinees & couuerts d'habits de payſans, leſquels deuoient ſaiſir la porte leur eſtant ouuerte.

La premiere trouppe qui les ſuyuoit, & eſtoit ia dans le faulxbourg, eſtoit conduicte par le ſieur de Lauerdin accõpagné de cinq cẽs hommes armez de Cuiraſſes à l'eſpreuue, & de deux cens arquebuſiers.

La ſeconde trouppe eſtoit de quatre cẽs hommes armez de Cuiraſſes, & huict cens arquebuſiers conduicts par le Baron de Biron.

Celle là eſtoit ſuiuie d'autre grande trouppe cõduite par le ſieur de la Nouë: & apres luy marchoiẽt les Suiſſes & le Canõ.

Les ſieurs de Giury, Mariuault, Sourdy, Dunes, & infinis autres auoiẽt leurs trouppes & leurs departemens.

Le Roy de Nauarre eſtoit au bout du faulxbourg auec mõſieur de Longueuille, les ſieurs d'Eſpernon & autres tous à pied, & n'y auoit que monſieur de Neuers à cheual accompagné de cinquante ou ſoixãte.

Tout le bagage eſtoit au couuert derriere le roulle & Mõmartre, & y eut vn ſilence

admirable: car il ne fut oy voix aucune, ny veu feu ou lumiere, de sorte qu'il estoit impossible iuger ou preuoir qu'à la portee de deux mousquets au plus il y eut vne si grãde armee, laquelle seiourna sept ou huict heures.

Mais leur estãt raporté que les portes S. Honnoré & autres estoiẽt terrassees, ils pẽserẽt que leur entreprise estoit descouuerte, & que les coniurez de dedans, ne pouuants que faire, ne se manifesteroient.

Lors fut tenu Conseil si on passeroit outre, & le Roy de Nauarre vouloit tenter la fortune, & hasarder quelques hõmes: dequoy la Noue & autres par trop discrettement pour nous n'en furẽt d'aduis: & vous puis dire que s'ils se fussẽt presẽtés ils eussẽt esté bien receus, & que si lõ eust estimé que le peuple deust estre si animé & affectiõné, non seulemẽt lon eut laissé les portes en l'estat qu'elles estoiẽt, mais on les eut ouuertes, ayant esté terrassees & murees, pour crainᵭte de trahisõ & surprise à heure inopinee, sur plusieurs aduis receus que l'ennemy se vãtoit auoir des portes à son commandement.

Le matin l'ennemy se retira ayant laissé quelques trouppes au fauxbourg, pour fa-

uoriſer ſa retraicte.

Lors vous euſſiez entẽdu parmy eux infinis diſcours: aucuns blaſmant l'entrepriſe comme trop legere & ſans ſubiect, & qu'il ne failloit trauailler la Nobleſſe & gens de guerre, ny les faire venir de ſi loing ſous vne eſperãce & entrepriſe fondee ſur vn ſac de farine.

Les autres, voulans excuſer la prõptitude de leur chef, diſoient que leurs intelligẽces auoient mãqué. Et certainement y a grande apparence que ceux la diſoient vray: tant pource que ez trouppes y auoit nõbre de Pariſiẽs, parẽs & amys de quelques vns, qui pouuoient fauoriſer l'entrepriſe: que pour n'eſtre croyable qu'vn Prince tant eſtimé entre les ſiens & accompagné de Capitaines qui veulẽt eſtre tenus pour les premiers de l'Europe, eut faict vne entrepriſe auec ſi peu de ſubiect: ayant eſté publié par toutes les villes de ſon party, en ſon armee & ailleurs, que dedãs le vingtieſme de Ianuier il ſeroit maiſtre de Paris.

Cela eſtoit ſi commun que ia lon auoit ſurpris des lettres eſcrites à Tours le xiii. par leſquelles aucuns mandoient à Paris qu'ils y ſeroiẽt bientoſt, & qu'on leur preparaſt la chemiſe blanche.

Si les grands de l'armee diſcouroient de l'entrepriſe, les ſimples Capitaines & ſoldars en parloiẽt auec paſſion, pour eſtre fruſtrez du butin & de l'eſperance du payement de leurs ſoldes.

Les bourgeois hors Paris à la ſuitte de l'armee eſtoient encores plus faſchez: pour ce qu'il y a trois mois qu'ils minuttoiẽt ceſte belle entrepriſe, & importunoiẽt le maiſtre (ainſi l'appellent ils en leurs poulets,) faire acheminer ſes trouppes, luy donnant aſſeurance de la facilité de l'execution de l'entrepriſe par les aduis de ceux de dedãs, qui penſent auoir faict vn grand ſeruice à ſa maieſté quãd ils ont enuoyé quelque laquais, qui raporte que la farine vaut vingt eſcus le ſeptier, qu'il ne ſe trouue point de bois, l'argent manque, les Lanſquenets ſe meurẽt, les ſoldars ſont ſans diſcipline: le peuple eſt fatigué, il ne veut aller aux guardes, ſi lon donne vne camiſade lon les tuera tous au liẽt auec leurs fẽmes, le Roy a de bons ſeruiteurs, lon a gaigné des Predicateurs: & telles choſes ſemblables que couſtumierement lon eſcript de Paris: choſes qui abuſẽt le Prince, & neantmoins nourriſſent la guerre en ce pais pource que l'ennemy y ſeiourne ſur telles eſperances.

Veritablement ceſte ville eſt fort affligee: mais le zele & affection ſurmõte toutes incommoditez, leſquelles ſont encores plus grandes que les ennemis ne criẽt: Auſsi noſtre ioug eſt doux, il eſt volontaire pour la defenſe de noſtre Religion: Nous ne tenõs autre party q̃ celuy de Dieu qui nous dõne la force & la conſtance. Nous ſõmes vrays François, & ne deplorons rien plus que la ruine de la France, laquelle l'on ne nous peut imputer: Puis que nous ne deſirons ſinon la continuation de l'eſtat en la perſonne d'vn prince Catholique qui puiſſe auoir les qualitez de ſes predeceſſeurs auec le karactere de l'Egliſe, par vn ſainct Sacre, apres vn ſerment ſolennel, ſemblable à celuy qui a eſté iuré par ſoixante Roys Chreſtiens qui ont dominé ſur nous. Auant lequel ſerment l'on ne peut dire que ſoyons ſubiects ou aſtraincts à aucun deuoir: pour ce qu'il faut que le Prince & le Magiſtrat iure ſelon les loix du pays, auant que de ſeſtablir, & que le peuple ſoit obligé de le recognoiſtre. En quoy l'on peut remarquer combien les gentilshommes qui ſe diſent Catholiques ſont abuſez, veu que celuy là n'eſt Roy qui n'a faict le ſerment de Roy. Et pource que vous en voyez pluſieurs, ie

vous enuoye la copie du ſerment que les Roys ont accouſtumé faire en leurs ſacres, à fin qu'ils recõgnoiſſent les qualitez requiſes en vn Roy.

Au reſte Monſeigneur le Duc de Mayẽne, ayant eſté aduerty de ceſte entrepriſe, deſpecha ſoudain vn nombre de ſoldats choiſis és Regimens des Eſpagnols & Napolitains, dont les premiers ſont entrez en ceſte ville auec le ſieur du Peſché, & les autres ſont demeurez à Meaux pour craincte que l'ennemy n'y entrepriſt quelque choſe. Et pour rendre graces à Dieu & recognoiſtre tant de miracles procedans de ſa bonté infinie, lon feit prieres publiques le Mardy xxij. où aſſiſterent les Courts & Magiſtrats auec grand nombre de peuple.

Au meſme inſtant, nous auons eu nouuelles du bon ſuccez des affaires de Bretaigne & prinſe de la ville d'Annebont par Monſeigneur de Mercueur, en laquelle il a trouué huict canons que les ennemis y auoient laiſſé: la ville ſ'eſt racheptee de pillage, moyennant vingt mil eſcus, & les gens de guerre ſont demourez à la diſcretion du vainqueur.

Nous auons

Nous auons auſſi eu aduis de Rome du xxviij. Decembre, qui porte que ſa ſainctеté a faict ſon nepueu general de l'armee de dix mil hommes ſoudoyez pour noſtre ſecours.

Nous eſperons que Dieu par ſa bonté conuertira noſtre captiuité & calamité, en vne douce liberté & ioye. Du moins la cõſolation demeure aux cœurs des gens de bien, qui ſe reputent heureux d'eſtre viſitez de la main de Dieu, & qui ont ferme confiance que le ſecours Diuin ne leur mãquera, & ſuſcitera les hommes pour leur deliurance, ſelon que nous en voyons l'acheminement, tant par les promeſſes de noſtre S. pere le Pape, que par la publication faicte ez pais bas du Roy Catholique: auec mandemẽt general à tous Seigneurs & gens de guerre pour eux rẽdre pres la perſonne de l'Alteſſe du Duc de Parme au vingtieſme de Feurier, à fin que ſelon la promeſſe qu'il a faicte, il puiſſe entrer pour noſtre ſecours.

Dieu par ſa ſaincte grace vueille eſpandre ſa miſericorde ſur nous, & deliurer ſon

Egliſe de l'affliction & oppreſſion, & à vous Monſieur, pleine ſanté & proſperité, ſaluant humblement vos graces.

De Paris, le vingttroiſieme iour de Iauier, mil cinq cens quatre vingts & vnze.

EXTRAICT DV SERMENT DES ROYS DE FRANCE.

L'Archeueſque eſtant à l'Autel demãde au Roy pour toutes les Egliſes à luy ſubiectes ce qui enſuit.

Nous te prions & requerons nous octroyer que à nous & aux Egliſes à nous commiſes, tu conſerues le priuilege canonique, Loy & Iuſtice deue, garde & defens nous, comme vn Roy eſt tenu en ſon Royaume à chacũ Eueſque & Egliſe à luy commiſe. Le Roy reſpond.

Ie vous promets & octroye que à chacun de vous & aux Egliſes à vous cõmiſes, ie garderay le priuilege canonique, Loy & Iuſtice deuë, & à mon pouuoir, Dieu aydant, vous defenderay cõme Roy eſt tenu en ſon Royaume à chacun Eueſque & Egliſe à luy commiſe.

Par apres le Roy iure ce qui enſuit ſur les Saincts Euãgiles deuãt l'Autel ez mains de l'Archeueſque.

Ie promets au nom de IESVS CHRIST, *au peuple Chrestien à moy subiect ces choses.*

Premierement que tout peuple Chrestien garderay à l'Eglise de Dieu, & en tout temps la vraye paix. Aussi que ie defferay toutes rapines & iniquitez de tous degrez. Item qu'en tout iugement ie commanderay equité & misericorde, afin que Dieu clement & misericordieux m'octroye & à vous sa misericorde.

Item que de bonne foy me trauailleray à mon pouuoir mettre hors de ma terre & iurisdiction troubles & heretiques ennemis de l'Eglise.

Ce faict l'on chante *Te Deum*: puis l'Archeuesque faict plusieurs prieres, apres lesquelles le Roy est oingt & couronné.
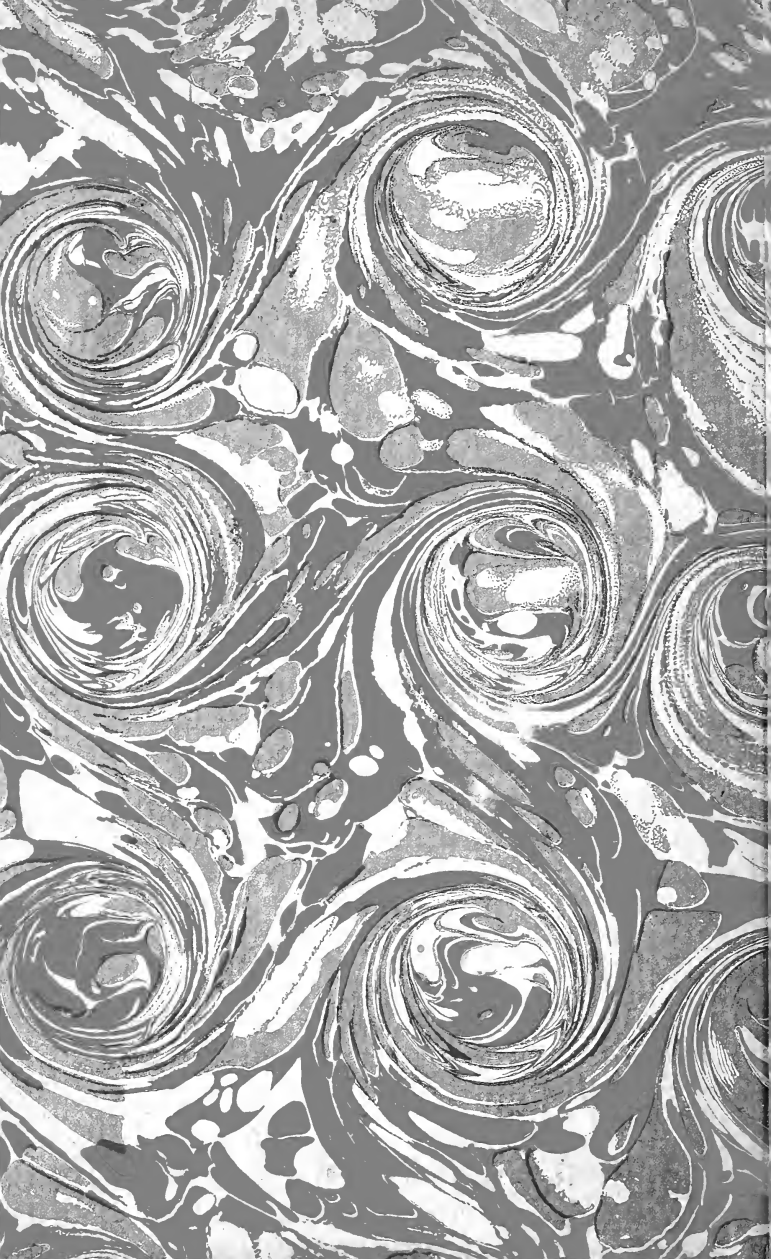
TE
ET
IVS
TA
FIT
M
XII